



DIVORCE : LIQUIDATION D'UNE SEPARATION DE BIENS

PIECES A FOURNIR

I - Procédure de divorce

- coordonnées des avocats des époux,
- copie des jugements et/ou ordonnances afférents au divorce s'il y a lieu.

II – Documents testamentaires

- copie de l'acte de donation entre époux s'il y a lieu.

III – Pièces d'état civil

- copie recto/verso de la carte d'identité (*ou passeport*),
- acte de naissance de moins de trois mois avec mentions marginales,
- acte de mariage de moins de trois mois avec mentions marginales,
- copie du contrat de mariage,
- profession, domicile, téléphone et adresse électronique des époux (*questionnaire d'état-civil à remplir*).

IV - Créance entre époux/comptes d'indivision

- copie de tous titres, factures, ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'un des époux à l'encontre de l'autre,
- copie de tous titres, factures, ou relevés de compte justifiant d'une créance de l'un des époux à l'encontre de l'indivision.

V – Actifs

• Etablissements bancaires

- copie du dernier relevé de(s) compte(s) **joint(s)**, adresse et dénomination des banques.

• Biens immobiliers indivis

- copie complète des titres de propriété,
- valeur vénale des biens immobiliers indivis (*avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise*),
- valeur locative des biens immobiliers indivis (*avis de valeur de moins de 3 mois par une agence immobilière ou expertise*) en cas d'occupation privative du bien par l'une des parties,

- nom et adresse du syndic si les biens sont en copropriété,
- copie du bail et relevé du compte de gérance éventuel si les biens sont loués.
- Parts de Société acquises par les deux époux
 - Kbis de la Société de moins de trois mois de date,
 - copie des statuts constitutifs revêtus des mentions d'enregistrement de la Recette des Impôts,
 - copie des statuts mis à jour s'il y a lieu, revêtus de la mention manuscrite "certifiée conforme à l'original" par le gérant,
 - attestation de la valeur actuelle des parts sociales ou des actions, établie par un expert-comptable.
- Divers
 - copie de la carte grise du véhicule automobile acquis par les deux époux et valeur argus.

VI – Passif (*toutes sommes restant dues au jour du partage*)

- copie des factures des sommes dues par l'indivision (*impôt sur le revenu, taxes foncière et d'habitation, électricité, téléphone, charges de copropriété ...*),
- copie des actes ou contrats de prêts souscrits par l'indivision en cours + tableau d'amortissement définitif.

VII – Comptabilité - Provision sur frais

- copie de vos RIB respectifs (afin de nous permettre de vous restituer le trop-perçu éventuel à la clôture du dossier),
- prévoir un chèque de provision à l'ordre de « GMH NOTAIRES » pour l'établissement d'un projet d'acte ou d'une consultation écrite, et le règlement des premiers débours.

La première consultation est gratuite, si elle ne donne lieu à aucun compte-rendu écrit.